

Cycles & Go, projet circulaire

L'association Cycles & Go a repris récemment l'activité de Repérages dans la zone Artis.

En 2017, l'association Cycles & Go a vu le jour et a obtenu l'agrément nécessaire pour un atelier chantier-insertion. Soutenue par de nombreux partenaires (État, collectivités territoriales, Pôle emploi et le réseau des structures d'insertion par l'activité économique), la structure a repris les missions de Repérages, dans les mêmes locaux, avec le même personnel. "Notre projet est d'accompagner un public en difficulté professionnelle et sociale et d'aider les personnes à retrouver un emploi, explique la directrice Valérie Vogel. La démarche d'insertion s'appuie sur l'activité économique, autrement dit par la récupération et la réparation de vélos." En effet, l'association propose de donner une deuxième vie aux vélos en luttant contre le gaspillage et en faisant la promotion des déplacements doux.



Un nouveau départ

Une boutique est ainsi ouverte au public et aux entreprises pour la réparation, la vente de vélos d'occasion de qualité, parfois atypiques et à des prix très attractifs (vélos enfants, VTT, VTC, vélos de ville...) ainsi que pour l'achat de pièces. L'équipe technique - à proximité du skatepark du parc de La Poya - est composée de 13 salariés polyvalents, de 2 encadrants et d'un chargé d'insertion. L'inauguration officielle s'est déroulée le 2 mars dernier, en présence de nombreux partenaires dont la Ville de Fontaine représentée par Khadra Gaillard, conseillère déléguée à l'emploi et à la formation professionnelle. "À l'avenir, nous souhaitons développer nos partenariats avec les villes hollandaises ou le groupe La Poste et mettre en place des événements locaux autour du développement durable et l'économie sociale et solidaire", ajoute la directrice. NB
www.cycles-go.com
Horaires du magasin : lundi au vendredi de 10h à 18h et samedi de 10h à 15h



ÉCHOS de la Métropole

Conseil métropolitain du 9 février

Fontaine rive gauche a choisi d'apporter un éclairage régulier sur les décisions prises Grenoble Alpes Métropole qui ont un impact sur la vie des Fontainoises et Fontainois
Zoom sur le Conseil métropolitain du 9 février.

Aire de grand passage

Le Schéma départemental d'accueil des gens du voyage (SDAGV) impose la réalisation sur le territoire métropolitain d'une aire de grand passage des gens du voyage permettant d'accueillir jusqu'à 200 caravanes. Cet équipement est indispensable pour organiser l'accueil de groupes, principalement durant la période estivale. Actuellement, du fait de l'absence de conformité aux obligations du SDAGV, le territoire métropolitain subit régulièrement des occupations non maîtrisées qui impactent le bon fonctionnement d'espaces publics. Le site dit « du Pont barrage » situé sur les communes de Saint-Égrève et du Fontanil-Cornillon a été retenu par la Métropole à l'issue d'études de faisabilité. Il a été demandé à l'autorité compétente de déclarer ce projet d'utilité publique.

Plan air-énergie-climat

Grenoble-Alpes Métropole a lancé son premier plan climat dès 2005. Fontaine a été l'une des premières communes signataires. La Métropole a également été l'un des premiers territoires en France à se doter d'objectifs chiffrés en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de polluants atmosphériques, de consommation d'énergie et de développement des énergies renouvelables. La loi relative à la transition énergétique et la croissance verte de 2015 a donné un rôle accru

aux établissements publics de coopération intercommunale, en les désignant coo de la transition énergétique. Dans cette perspective, elle a étendu le périmètre considérablement le rôle des Plans climat énergie territoriaux (PCAET). Adopté par la Métropole le 6 mars 2015, le PCAET de la Métropole comprend :
• Un diagnostic territorial.
• La définition d'une stratégie territoriale des priorités et les objectifs de la Métropole.
• Un programme d'actions décliné par les communes.
• Un dispositif de suivi et d'évaluation. La Métropole, tout comme Fontaine, veut être une Cit'ergie dans le cadre de cette démarche.

Opération les Balmes

L'EPFL-D (Établissement public foncier Dauphiné) a acquis un immeuble situé au Vercors à Fontaine. Cette parcelle, voisines appartenant à des particuliers, font l'objet d'un projet immobilier par la société SD'Access et la SDH. Il est demandé à la Métropole de faire bénéficier l'opération du dispositif de dérogation à la disposition foncière et de demander à la Métropole de céder le tènement à un prix estimé à 300 000 € hors démolition. La commune de Fontaine financiera l'opération.

Pics de pollution : le dispositif évolue

Afin d'anticiper les pics de pollution dans l'agglomération, un nouveau protocole vient d'être mis en place par la préfecture de l'Isère, en lien avec Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, l'observatoire de surveillance de la qualité de l'Air de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Il distingue 3 niveaux :
• Le niveau 0 concerne des recommandations comme l'abaissement de la vitesse de 20 km/h sur les voies pour lesquelles la vitesse maximale autorisée est supérieure ou égale à 90 km/h, ou encore l'encouragement à utiliser les modes de transport doux comme le vélo, les transports en commun, le covoiturage.

• Le niveau 1 met en place des mesures contraignantes qui peuvent être différées en fonction de la nature de la pollution.
• Les niveaux 2 et 2 aggravé prévoient des mesures qui s'ajoutent aux mesures de restrictions et de recommandations de la Métropole. Selon la nature de l'épisode, le préfet gradue sa réponse en appliquant certaines mesures ou en les durcissant.

Pour recevoir les alertes par mail ou en cas de pic de pollution, inscrivez-vous sur www.metromobilite.fr